REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE SEINE ET MARNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LIEUSAINT

Séance du 26 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	33	28

Date de la convocation : 20.06.2023
Date d'affichage : 20.06.2023
Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Mesdames THOBOR, LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Monsieur NIATI, Mesdames LITWINSKI, RHOUN, Monsieur LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Madame KOMBO-TSIMBA, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Monsieur AGARD, Mesdames SOUFI, AUDET, BITTY KOUAKOU, Monsieur JLASSI, Madame BETHUNE, Messieurs NDOYE, CARRARA, Madame ARPACI.

PROCURATIONS : Monsieur FLAHAUT pour Madame RHOUN, Monsieur BIANCHI pour Monsieur BISSON, Monsieur VEY pour Madame LENGARD, Monsieur EDOM pour Madame THOBOR, Madame THELUS ROSINEL pour Monsieur NIATI.

ABSENTS : Madame VESSAH, Monsieur ABDELLAOUI, Madame AWALE GUEDI, Monsieur AMIENS, Madame POCHOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération
Mise en place et approbation de l'action « Job' Expérience »

Rapporteur : M. Bisson

N° 2023-45

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la proposition de la direction des Solidarités d'organiser les « Job' Expérience » dans le cadre de la découverte des métiers du service public,

CONSIDERANT la volonté de la commune d'accompagner les jeunes de 18 à 25 ans autour d'un parcours professionnel sur le territoire,

CONSIDERANT l'intérêt pour les jeunes de valoriser leurs expériences et leur curriculum vitae tout en faisant partie intégrante d'une équipe municipale,

Après l'avis de la commission générale en date du 12 juin 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE,

Article 1er : D'approuver la mise en place de l'action « Job' Expérience » et ses modalités de fonctionnement,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite liant le jeune, l'entreprise ou l'association et la mairie, ainsi que tout document y afférent,

Article 3 : De dire que les crédits afférents sont inscrits au budget primitif de la commune.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

La secrétaire de séance
Nadine HULIN

POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAINT, le 26 juin 2023

Le Maire,
Michel BISSON

Accusé de réception en préfecture
077-217702513-20230626-062023_202345-DE
Reçu le 29/06/2023